Mézém@g

www.mezeriat.fr

Mézériat
Un accueil Nature

- Un nouveau Conseil
- Le budget
- Le P.L.U. enfin approuvé

Juillet 2014

A la découverte de Mézériat

C'est par une belle journée de printemps que les élus se sont retrouvés, le samedi 24 mai, pour la découverte du village.
Les plus courageux ont enfourché leur vélo, pour les autres, la calèche de Claude BERTRAND et Gérard PROVOST a offert une balade agréable.
Une façon de connaître les sites du village qui nécessitent une attention particulière.
Un circuit parfaitement orchestré. Tout d'abord la station d'épuration, une explication sur son fonctionnement, et bien sûr, le pourquoi de son remplacement. En cheminant par les Curtallins, puis Route de Vandeins, un petit tour par un magnifique sentier de randonnée aux Genevons, pour rejoindre la Route des Trois Rivières, le moulin Benoit et la chapelle de Montfalcon où un arrêt s'impose.
Le périple se poursuit par le sentier pédestre des Petits Bois, les Dalles, la Rue des Nallins remise à neuf, la lagune des Covettes, la Route de Vaudrenand, la Route de Fay, puis la descente sur le hameau des Roux et enfin Bassol.
C'est autour d'un pique-nique que tous les élus et leur conjoint ont terminé cette matinée conviviale.
Cette expérience très enrichissante a permis, pour certains, de parcourir des endroits encore méconnus de Mézériat.

Un nouveau conseil

Le 23 mars dernier, 19 personnes ont été élues, dont 6 anciens conseillers et 13 nouveaux :

1. Georges BREVET, 2. Leslie VOLATIER, 3. Etienne ROBIN, 4. Martine VOLLAND, 5. Jean-Pierre SAINT-SULPICE, 6. Laetitia BERTRAND, 7. Hervé CLERC, 8. Alain DEGLETAGNE, 9. Florence GAMBY, 10. Angelika FELICE, 11. Josiane MUZY, 12. Christelle COLIN, 13. Lilian MOREL, 14. Jérôme CARAMELLE, 15. Jean-Pierre RABUEL, 16. Guy DUPUIT, 17. Nathalie ROBIN, 18. Joël MONIER, 19. Marinette ALBAN.

Le 29 mars, ces nouveaux élus se sont réunis afin d'élire le maire et les adjoints.

Etienne ROBIN a été réélu maire. Président d'office de toutes les commissions, il dirige, en particulier, la vie économique et l'urbanisme.

Au vu de la charge de travail et des différents projets à mener à bien, il a été décidé d'élire 5 adjoints :

1er adjoint : **Georges BREVET - commission travaux,**
2ème adjoint : **Leslie VOLATIER - commissions communication et cadre de vie,**
3ème adjoint : **Jean-Pierre SAINT-SULPICE - commissions finances et animation,**
4ème adjoint : **Martine VOLLAND - commission sécurité-accessibilité,**
5ème adjoint : **Laetitia BERTRAND - commission affaires scolaires.**

L'ensemble du conseil municipal est à votre disposition et à votre écoute ; n'hésitez pas à rencontrer les conseillers pour toutes observations, questions ou propositions. Pour cela il suffit de faire une demande de rendez-vous, avec l'élu concerné, auprès du secrétariat de mairie.

Mézériat est également représentée à la Communauté de Communes par 6 conseillers communautaires, élus en même temps que les conseillers municipaux : Marinette ALBAN, Florence GAMBY, Jérôme CARAMELLE, Hervé CLERC, Guy DUPUIT (élu 1er vice-président), Etienne ROBIN.

La Communauté de Communes exerce des compétences que les communes lui ont déléguées, telles que l'enfance-jeunesse, la collecte et le traitement des ordures ménagères, l'assainissement non collectif, ...

Edito

La nouvelle équipe municipale est en place.

Après des élections qui ont vu deux équipes se présenter à vos suffrages, le vote des habitants de Mézériat a permis de former ce nouveau groupe de dix-neuf élus.

Les « anciens », forts de leur expérience municipale, se sont donné comme mission d'informer, de former, de guider les « nouveaux ».

Les « nouveaux » apportent leur richesse par leur questionnement, leurs propositions et bien sûr leur compétence professionnelle.

Depuis ce mois de mars, il ne s'est pas passé une seule soirée sans une réunion de commission.

Je vous avouerai que la parité donne aussi un élan significatif par la méticulosité de ces dames. Il faut être précis et réactif dans nos réponses, leurs questions étant toujours d'un bon sens exemplaire.

Des nouveaux, nous en avons aussi au sein de l'équipe des permanents de la mairie.

Joëlle NUZILLAT, notre fée à la cantine a justement postulé pour une retraite bien méritée. C'est un homme, Hervé CLEMENT, qui a repris le tablier. Alain MAITRE, pour les mêmes raisons, a cédé sa place à Julien DAUJAT. Vous retrouverez leur présentation dans la rubrique « vie communale ».

Un sujet qui a été l'objet de nombreuses discussions est celui des rythmes scolaires.

La commune a décidé, après un vote, de s'opposer à la mise en place de cette réforme.

Celle-ci ne répond pas à l'objectif du gouvernement de relever le niveau d'éducation de nos enfants. Elle déstabilise l'organisation des familles. Elle a un coût significatif qui se répercutera d'une manière directe ou indirecte au niveau de chaque contribuable. De plus, il sera difficile de trouver des intervenants qualifiés qui accepteront de travailler trois heures par semaine.

C'est le Préfet, autorité de tutelle, qui aura le dernier mot.

Le gouvernement nous parle aussi de profondes modifications au niveau des intercommunalités, des départements et des régions. Les communes en feront certainement les frais notamment dans la qualité des contacts quotidiens nécessaires au bon fonctionnement d'un village.

Affaire à suivre et à subir...

En attendant, bonnes vacances à toutes et à tous, excellent été. De nombreuses fêtes vous attendent dans la commune et celles avoisinantes.

Etienne ROBIN

Dans ce numéro

Le nouveau Conseil .... Couverture
.....2e de couverture
Edito .....Page 1
Les commissions .....Pages 2
Vie civique .....Page 3
Le budget .....Pages 4 et 5
Vie communale.....Pages 6 et 7
En direct des écoles ...Pages 8 et 9
Vie associative .....Page 10 et 11
Bienvenue à .....Pages 12 et 13
Urbanisme .....Page 14
Travaux .....Page 15
Sécurité et savoir vivre ....Page 16
Environnement.....Page 17
Pêle-mêle.....4e de couverture

Si vous avez des suggestions ou des remarques, vous pouvez les adresser à la commission communication, par écrit ou par mail à la mairie.

Directeur de la publication : Etienne ROBIN

Rédacteur en chef : Leslie VOLATIER

Comité de rédaction : Laetitia BERTRAND, Florence GAMBY, Josiane MUZY, Martine VOLLAND

Photocomposition-Impression : COMIMPRESS

Crédit photographique : la commission communication, les élus, les associations de Mézériat, les professeurs des écoles, Lucette RICHARD, Catherine HALTEL, Laurence MARCON

Toute reproduction d'article, de photo ou dessin, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la municipalité.

Les Commissions municipales

Les différentes commissions sont composées de conseillers. Les listes sont consultables sur **mezeriat.fr**, rubrique « conseil municipal » dans le menu « mairie ».

Au vu des différents projets, il est apparu nécessaire de créer de nouvelles commissions, comme « affaires scolaires », « sécurité-accessibilité », ou encore « cadre de vie ».

COMMISSIONS	RÔLE
Finances	• Elaboration du budget • Contrôle de son exécution • Proposition des tarifs (salle des fêtes, etc.)
Travaux	• Bâtiments • Voirie, entretien des chemins et réseaux • Assainissement, station d'épuration, lagune • Suivi des chantiers • Gestion économe de l'éclairage • Aménagement du cimetière • Gestion des agents techniques
Animation	• Vie associative • Manifestations • Rénovation de la salle des fêtes
Communication	• Bulletin municipal • Site internet, newsletter • Culture, bibliothèque

COMMISSIONS	RÔLE
Vie économique	• Commerces, marché • Zone artisanale • Site de la Bresse
Urbanisme	• Suivi des permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations préalables • Signalétique
Sécurité	• Accessibilité • Chemins piétonniers, circulation • Carrefours dangereux, signalisation • Sécurisation des locaux • Prévention citoyenne
Affaires scolaires	• Cantine • Projets éducatifs • Rythmes scolaires • Groupe scolaire

Cadre de vie et Environnement	• Aires de loisirs, espaces verts, fleurissement • Patrimoine ancien • Chemins de randonnée et en bord de rivière • Entrées de village, embellissement • Place du village • Décorations de Noël

Le Conseil a également d'autres délégations au sein de diverses structures communales et intercommunales :

- **Le Syndicat des Eaux Veyle Reyssouze Vieux Jonc** gère l'eau potable,
- **Le Syndicat Mixte Veyle** vivante s'occupe des cours d'eau dépendant du bassin versant de la Veyle,
- **Le Syndicat d'énergie et d'e-communication**, connu sous l'appellation « syndicat d'électricité » (éclairage public, fibre optique,...),
- **Le Conseil des écoles**,
- **Le C.C.A.S.** (Centre Communal d'Action Sociale) qui peut aider les personnes en difficultés,
- **Le Comité Consultatif des Sapeurs Pompiers** s'occupe de l'effectif et du matériel.

La liste des représentants à ces structures intercommunales est disponible sur **mezeriat.fr**, rubrique « intercommunalité » dans le menu « mairie ».

Cérémonie citoyenne

Le samedi 1er mars, quelques jeunes sont venus chercher leur carte d'électeur et le livret du citoyen. Ayant atteint 18 ans en 2014, ils ont pu voter dès cette année. C'est la troisième fois que la commune organise cette cérémonie, qui a été instaurée par un décret en 2007.

Le droit de vote n'a pas toujours existé, il a été institué pour la première fois en 1791 pour les hommes de plus de 25 ans. Il a été accordé aux femmes seulement en 1944. Enfin, il a été ramené à 18 ans en 1974.

Elections municipales

Le dimanche 23 mars 2014, après un seul tour, les résultats des urnes ont été les suivants :

Inscrits sur les listes électorales	1 420
Votants	885 soit 62,3% de participation
Bulletins nuls	51
Suffrages exprimés	834

Liste « Mézériavenir »	473 soit 56,7% des voix
Liste « Bouge Ton Village Mézériat »	361 soit 43,3% des voix

La liste « Mézériavenir » a donc obtenu 15 sièges de conseillers municipaux et 5 sièges de conseillers communautaires.
La liste « Bouge Ton Village Mézériat » a par ailleurs obtenu 4 sièges de conseillers municipaux et 1 siège de conseiller communautaire.

Elections européennes

Le dimanche 25 mai 2014, les Mézériatis ont voté pour les eurodéputés. Sur 23 listes qui se sont proposées au scrutin, 11 n'ont obtenu aucun suffrage. Pour les 12 autres listes, le décompte des voix s'est fait comme suit :

Inscrits sur les listes électorales	1 417
Votants	526 soit 37,1% de participation
Bulletins blancs	20
Bulletins nuls	3
Suffrages exprimés	503

NB : Les bulletins blancs (enveloppes vides ou papier blanc et vierge de format identique aux autres bulletins) sont désormais décomptés séparément des bulletins nuls, ils sont mentionnés dans les résultats du scrutin mais ne sont pas pris en compte dans la détermination des suffrages exprimés.

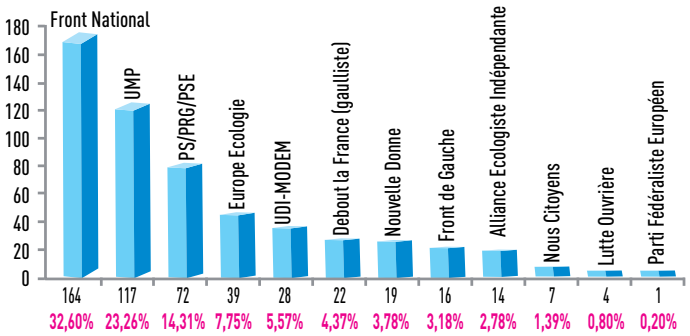

Elections sénatoriales

Le dimanche 28 septembre 2014 auront lieu les élections sénatoriales. De quoi s'agit-il et qui peut voter ?

Le Sénat est composé de 348 sénateurs élus au suffrage universel indirect, c'est-à-dire élus par un collège de 150 000 grands électeurs, composé à 95% de délégués des conseils municipaux et à 5% de députés, sénateurs, conseillers généraux et régionaux.

Le Sénat étant renouvelable par moitié, c'est 178 sièges qui sont concernés en septembre 2014 dont ceux du département de l'Ain.

Le conseil municipal de Mézériat a procédé, en juin, à l'élection de ses cinq délégués.

Le Sénat siège à Paris, au palais du Luxembourg.

Investi d'un mandat parlementaire, le sénateur, élu pour 6 ans, participe à l'exercice de la souveraineté nationale. Il vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement. Il jouit notamment de l'immunité parlementaire et de l'indemnité parlementaire (le net mensuel perçu par les sénateurs s'élève à 5 400 € environ).

Le budget

Les finances de la commune se répartissent en 2 budgets : le budget communal et le budget assainissement, chacun étant établi en 2 sections : investissement et fonctionnement.

Nous vous présentons le budget réalisé en 2013 puis le budget prévu pour 2014 pour lequel les recettes et les dépenses ont l'obligation d'être équilibrées.

Budget communal

Comptes administratifs 2013

Budget Communal	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	555 461 €	1 276 551 €	901 230 €	1 268 482 €
Excédent	721 090 €		367 252 €	

Section investissement

Les principaux postes de dépenses en 2013 sont les suivants :

Travaux Route de Vaudrenand et Rue des Nallins ..... 323 760 €
Remboursement des emprunts .....36 750 €
Réfection de la voirie .....30 000 €
Toiture et fenêtres de la poste.....26 825 €
Ecole élémentaire : sols, portes, fenêtres .....21 900 €
Signalétique
(plaques de noms de rues et numéros) .....15 750 €
Elaboration du P.L.U. .....14 560 €
Chapelle de Montfalcon :
vitraux, statue de la vierge .....11 810 €
Travaux de climatisation de la mairie .....11 480 €
Matériel informatique du secrétariat de mairie.....9 460 €
Travaux d'accessibilité : supérette Proxi.....8 000 €
Refonte du site internet.....6 760 €

Les principales ressources sont :

Report de l'excédent de fonctionnement 2012
.....397 000 €

Report de l'excédent d'investissement 2012
.....809 000 €

Subventions (Conseil Général, DRAC, associations)
.....21 580 €

Taxe d'aménagement.....17 950 €

Fond de Compensation de la T.V.A. .....14 770 €

Section fonctionnement

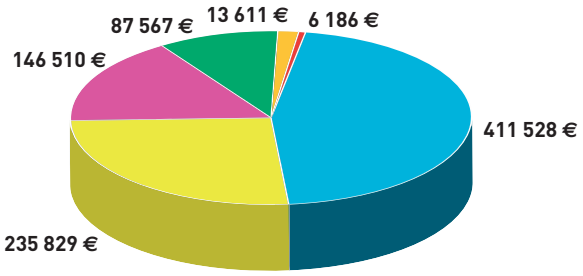

Dépenses

- Charges de personnel (9 personnes à temps plein, 6 à temps non complet)
- Charges générales (électricité, chauffage, entretien des bâtiments communaux et voirie, fournitures administratives, matériels, etc.)
- Gestion courante (participation au SDIS, subventions aux associations, indemnités des élus)
- Reversement de la Contribution Economique Territoriale (à d'autres communes : solidarité) et à la C.C.B.V.
- Opérations comptables
- Charges financières (intérêts d'emprunts)

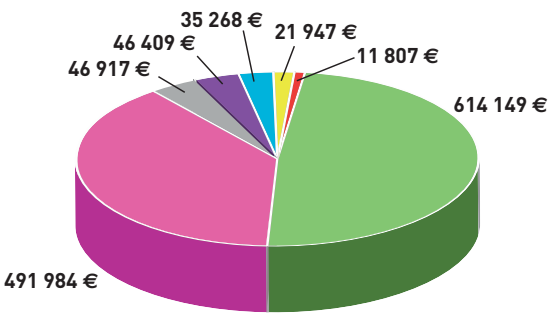

Recettes

- Impôts fonciers (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation)
- Dotations et subventions (aide de l'état aux communes)
- Taxe CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- Revenus immobiliers et location de la salle des fêtes
- Autres taxes (IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, droits de place sur le marché, droits de mutation)
- Autres produits
- Ventes, prestations (concessions cimetière, redevances diverses)

Budget prévisionnel 2014

Budget Communal	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	1 633 449 €	1 633 449 €	1 300 055 €	1 300 055 €

L'excédent d'investissement 2013 a été reporté en recettes d'investissement 2014.

L'excédent de fonctionnement 2013 a été reporté pour 5/6e en recettes d'investissement et pour 1/6e en recettes de fonctionnement 2014.

Un emprunt de 500 000 € a été contracté pour faire face aux dépenses d'équipement des chantiers de Vaudrenand et des Nallins terminés ce premier semestre ainsi que pour les travaux de rénovation de la gare.

Les autres dépenses d'investissement prévues en 2014 concerneront l'aménagement du chemin piétonnier Route de Chaveyriat (fait au printemps), plusieurs aménagements de sécurité sur la voie publique et l'accessibilité de bâtiments pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Taux d'imposition : Ils restent inchangés pour 2014.

Taxe d'habitation : 12,02 %,
Taxe foncière - bâti : 13,13 %,
Taxe foncière - non bâti : 32,21 %,
Taux de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) : 17,87 %.

Budget assainissement

Comptes administratifs 2013

Budget Assainissement	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	61 144 €	342 315 €	90 108 €	112 218 €
Excédent	278 171 €		22 110 €	

En investissement :

Les travaux sur la station d'épuration et les emprunts en cours (travaux d'assainissement collectif antérieurs) sont financés par le report de l'excédent 2012 et les subventions. La somme de 342 315 € de recettes s'explique par le remboursement de la T.V.A. et le versement de subventions du Conseil Général, de la Région, de l'Agence de l'eau au titre des travaux du quartier Bayard.

En fonctionnement :

Les charges d'entretien du réseau d'assainissement sont compensées par le report de l'excédent 2012, les redevances et subventions.

Budget prévisionnel 2014

Budget Assainissement	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	533 358 €	533 358 €	316 610 €	316 610 €

Les excédents 2013 ont été reportés respectivement dans leurs sections de recettes 2014.
Une somme de 200 000 €, issue du budget communal, a été transférée sous forme de subvention au budget assainissement dans le but de constituer un apport pour le projet de construction d'une station à roseaux.

Un nouvel agent technique

Julien DAUJAT a 36 ans, il habite Saint-Genis-sur-Menthon. Pendant une douzaine d'années, il a travaillé en tant que salarié agricole dans deux exploitations d'élevage. Totalement polyvalent comme l'exige ce genre de métier, il excelle dans des interventions aussi bien en extérieur qu'en intérieur.

Les missions d'un agent technique dans une petite commune sont très diverses. Les réactions doivent être rapides et efficaces pour régler les problèmes et faciliter le quotidien des habitants en assurant les services publics indispensables.

Julien a retenu l'attention de la mairie pour cette polyvalence et son sérieux dans sa présentation. En recherche d'emploi, il a obtenu le financement pour une formation au permis poids lourd. Examen réussi, cela lui permettra, à lui aussi, de pouvoir conduire le tracteur de la commune.

Julien est père de deux enfants de 7 et 3 ans.

L'équipe technique fonctionne de nouveau avec 4 agents : Philippe SALLET, responsable, Alain DANJEAN, Florian LOUVENAZ et Julien DAUJAT. Bienvenue à ce dernier.

Du changement au restaurant scolaire

Hervé CLEMENT est le nouveau responsable de notre cantine, en remplacement de Joëlle NUZILLAT partie à la retraite après de nombreuses années de bons et loyaux services.

Hervé a été sélectionné parmi 64 personnes, par un jury composé des représentants du Sou des écoles, des membres de la collectivité et des élus.

Ayant obtenu son C.A.P. de cuisine complété par des formations sur l'hygiène et la traçabilité, il a tout d'abord travaillé chez un pâtissier de Charnay-Lès-Mâcon pendant 9 années avant de s'engager dans les services de collectivités, plus particulièrement au foyer Les Villandières qui accueille des personnes handicapées moteur. De second de cuisine, il a accédé à la responsabilité de gérant. Il a la chance d'avoir toute sa famille sur Mâcon et le mercredi lui permettra de s'occuper de son petit-fils. Et oui déjà grand-père, le nouveau chef !

Attention Hervé, le challenge sera difficile, Joëlle NUZILLAT a mis la barre très haute en matière de gastronomie pour nos chères têtes blondes !

Il y a 70 ans...

Depuis les débarquements alliés en Normandie, les troupes allemandes reculaient en direction des frontières de l'Est de la France. Afin de ralentir leurs déplacements, les organisations militaires de soutien au maquis, dont le groupe de résistants de Vonnas, fort d'une centaine d'hommes, multipliaient les actes de sabotage sur le canton de Châtillon-sur-Chalaronne.

12 juin1944 : à Mézériat, *« la milice française arrête tous les hommes valides et les concentre sur la place du village sous bonne garde. Ils restent debout toute la matinée dans l'incertitude de leur sort. Finalement on embarque les plus jeunes dans des camions, direction Bourg-en-Bresse et le siège de la Kommandantur.*

C'est alors que Léon REVILLON, 36 ans, comme beaucoup de jeunes en situation irrégulière, aperçoit une impasse, saute du camion, mais, gêné dans sa course, est abattu par les miliciens à coup de mitraillette ». (extrait du discours prononcé par Georges LAFAY lors de la cérémonie du 12 juin 2004 à Vonnas)

12 juin 2014 : les anciens combattants et les élus, à l'invitation de l'Amicale Résistance Chaynes Aimable, se sont recueillis Impasse de la Résistance, devant la stèle élevée à la mémoire de Léon REVILLON afin de lui rendre hommage ainsi qu'à toutes les victimes du 12 juin 1944.

Chez les pompiers

Recrutements

Cédric BATHO va prochainement intégrer la compagnie ainsi que Frédéric MONIER, de retour dans les rangs puisqu'il fut déjà pompier à Mézériat durant 5 ans.

Départs

Emmanuel CARBON et Marine BOZONNET ont cessé leur activité en début d'année pour raisons professionnelles. La commune les remercie pour leur engagement au service de la population, respectivement pendant 16 et 10 ans. Les pompiers soulignent leur sérieux dans la gestion des poteaux incendie et leur sens de l'organisation des activités extra opérationnelles !!!

Suite à ces départs, les pompiers sont à la recherche de volontaires pour renforcer les effectifs du C.P.I.N.I. N'hésitez pas à les contacter.

Remise de grade

Le grade de sapeur-pompier 1ère classe a été remis à Koen VAN DER WEIDEN lors de la cérémonie du 8 mai. Sa formation lui permet d'intervenir sur tout type de mission au sein du C.P.I.N.I.

Prévention citoyenne

Beaucoup de Mézériatis avaient répondu présent à la réunion du jeudi 23 janvier, où deux cadres de la gendarmerie nationale sont venus nous apporter de multiples renseignements.

L'an dernier, 15 cambriolages et 60 délits divers ont été recensés à Mézériat. Deux faits ont abouti à l'arrestation des délinquants.

Les gendarmes ont d'abord donné des recommandations contre le vol :

- dissimuler les biens attrayants et facilement transportables mais éviter les cachettes classiques (salles de bains, chambres),
- fermer fenêtres, volets, portes, garages, etc. (préférer les barillets de serrure qui ne débordent pas),
- ne pas laisser en vue d'outils ou échelles pouvant aider à l'effraction,
- ne pas laisser d'indications sur votre absence (congés), faire vivre votre logement (voisins), signaler votre départ à la gendarmerie : l'opération « tranquillité vacances » prévoit l'organisation de patrouille de jour, de nuit, le week-end,
- enregistrer les caractéristiques, marques, références de vos appareils, répertorier et photographier vos objets de valeur, afin de les retrouver plus facilement parmi des objets volés,
- en cas de vol, ne rien toucher pour permettre le prélèvement d'indices ou traces.

Ensuite, ils ont évoqué l'opération « tranquillité seniors » en rapport avec cette catégorie de personnes plus susceptibles d'être victimes de ruse lors de démarchage, de vol aux distributeurs, ou d'agression.

Enfin ils ont terminé par la « participation citoyenne » consistant à devenir acteur de sa sûreté, sur un mode préventif. Il s'agit d'un protocole officiel entre le préfet, le maire et la gendarmerie, dans lequel sont identifiés des référents, citoyens volontaires qui désirent s'impliquer dans la vigilance dans les quartiers et lotissements. Le référent ne se substitue pas aux autorités, il devient l'intermédiaire entre la population et la gendarmerie et rassemble, recoupe et relate tous les faits suspects qu'il remarque ou qui lui sont rapportés par les habitants. **A l'issue de la réunion, quelques personnes se sont déclarées intéressées pour tenir ce rôle de référent. Le dispositif est en cours de mise en place.**

En direct des écoles

A l'école élémentaire, les écoliers nous racontent leurs sorties scolaires :

Baptiste, élève de C.P.

Avec ma classe, je suis allé visiter une ferme à Saint-André-d'Huiriat. Nous avons vu des vaches et nous avons appris que la paille leur servait de litière. Puis, nous sommes allés voir un champ de blé. Les épis étaient verts mais ils deviendront jaunes.

Nous avons moulu des grains de blés, puis nous avons tamisé la farine. Ensuite, on a fait de la pâte à pain et nous l'avons laissée reposer. Plus tard, Nicolas a mis les pains dans un four à feu de bois. J'ai beaucoup aimé cette journée.

Maxence, élève de C.E.1

On est allé voir la grotte du Cerdon. On vu des stalagmites, des stalactites et des draps. On a pique-niqué et l'après-midi, on a fait 3 ateliers : 1 - une dame nous a expliqué les outils 2 - on a fait du feu et 3 - on a fait de la peinture à la façon des hommes préhistoriques.

Cléo, élève de C.E.2

Cette année, nous sommes allés visiter un élevage de poulets de Bresse chez Thierry Desmaris à Mézériat. Nous avons vu les épinettes mais nous n'avons pas pu voir les poussins, moi je trouve que c'est très dommage. Mais c'était quand même très intéressant.

Maxime, élève de C.E.2

Mardi 17 juin, nous sommes allés à Pont-de-Vaux avec toute la classe. Le matin, nous avons visité la Maison de l'Eau et de la Nature. C'était super, il y avait beaucoup de jeux interactifs. Le midi nous avons pique-niqué. L'après-midi, nous avons fait une croisière sur la Saône. Nous avons vu comment fonctionne une écluse. C'était une très bonne journée!

Tristan, élève de C.M.1

Avec ma classe, nous avons visité Bourg : le monument aux morts, le square des Quinconces, le monastère royal de Brou, etc. Ce fut passionnant et le jeu de piste que nous avons fait très amusant.

Lisa, élève de C.M.2

Avec les CM1 et ma classe de CM2, nous sommes allés au Domaine des Planons. Nous avons visité une ferme bressane et fait du

torchis : un mélange de terre, de salle, de paille et d'eau. C'était bien mais salissant.

Ensuite, on a tressé des branches de noisetier pour faire un mur et étaler le torchis dessus. L'après-midi, nous avons visité le musée : il y avait deux ministres mais ça ne nous a pas empêché de nous amuser ! Nous remercions le Lou des Ecoles de nous avoir offert cette belle sortie.

Les sorties des classes maternelles

Les élèves de grande section se sont rendus au parc de la Tête d'Or et au Musée des Beaux-Arts à Lyon.

Les petits-moyens et les moyens-grands ont visité la ferme du Val d'Epy.

Les enfants ont été en contact direct avec les cochons, les volailles, les lapins... ils ont fait des jeux dans l'herbe, réalisé un tableau avec des fleurs, des herbes et des feuilles cueillies sur place.

L'âne et les moutons étaient partis se promener loin dans la montagne et ils ne sont pas présentés aux petits visiteurs : dommage !

Soirée culturelle

Les petits Mézériatis de l'école de la Passerelle ont terminé leur tour du monde cette année. Après les différents continents, la France et la région Rhône-Alpes, c'est le département de l'Ain qui a été étudié dans les moindres détails.

La soirée culturelle du 28 mars a donc entraîné les spectateurs dans tous les recoins de notre département : les C.M.2 ont joué une pièce de théâtre pleine d'humour représentant les canards de la Dombes en pleine migration, les petits élèves de C.P. déguisés en poulet de Bresse ont dansé sur le rythme cadencé de la techno des poules et les C.E.2 ont exécuté avec brio le Chibreli de Bresse. Les C.M.1 ont réalisé un théâtre d'ombres magnifique inspiré par le livre Amou de Bresse.

Ensemble, les enfants ont entonné différents chants en rapport avec la Bresse, la Dombes, le Revermont, etc., accompagnés par des membres du groupe folklorique Les Hospitaliers.

Le spectacle a, cette année encore, demandé un énorme travail de préparation aux enseignants et aux écoliers. Leur plus belle récompense fut la satisfaction des parents, grands-parents et autres visiteurs venus assister à cette représentation.

La remise traditionnelle des dictionnaires

cofinancés par le Sou des Ecoles et la Mairie aux élèves de C.M.2 a eu lieu le 24 janvier 2014.

Bon anniversaire au Team Quad 01 !

Créé en 2004 par une bande de copains passionnés de sport mécanique, et particulièrement de quad, le Team Quad 01 compte aujourd'hui 12 passionnés, de 20 à 60 ans. Pratiqué en compétition sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme sur des terrains homologués, le quad est un sport physique et technique par son pilotage et sa mécanique.

Le club participe à de grandes courses d'endurance comme le mondial de Pont de Vaux et des courses nationales dans toutes les régions de France. Certains, même, partent courir en Espagne, au Canada, et cette année en Belgique à l'Europeen Quad Trophy de Bastogne. Trois pilotes courent le championnat Quad Cross de la ligue Rhône Alpes et l'un d'eux est classé dans le top 5.

Le 22 février, l'association du quad a fêté ses 10 ans lors d'une soirée très réussie, gâteau d'anniversaire et chorégraphie en tenue de « quadeur » à l'appui !

Sport Tennis de Table de Mézériat

Le 18 janvier, le S.T.T.M. (Sport Tennis de Table de Mézériat) a inauguré ses nouvelles tables de jeu homologuées Fédération Française de Tennis de Table et financées par une subvention communale (pour un montant de 1 350 €). En remerciement, l'association a floqué sur ses maillots le logo de la commune.

NB : si vous souhaitez recevoir les communiqués de presse du S.T.T.M. qui vous informe régulièrement sur les performances de ses joueurs, il suffit d'en faire la demande à l'adresse sttm.media@gmail.com

Mézéri'Arc : champions de l'Ain !

L'association Espérance Revermontoise recevait le 13 avril dernier les cinq clubs de tir à l'arc du département, au complexe sportif de Montagnat, pour la dernière rencontre du challenge départemental (qui en compte cinq).

Les archers de Mézéri'Arc ont été récompensés en devenant champions départementaux pour la seconde année consécutive. Avec des points gagnés dès la première rencontre en décembre 2013, les Mézériatis ont réussi à maintenir leur avance jusqu'au bout et ont remporté des podiums dans toutes les catégories.

Des podiums pour le twirling

C'est en Vendée, à Mouilleron-le-Captif, qu'a eu lieu le Championnat National en individuel de Twirling-bâton de la Fédération Sportive et Culturelle de France, les 12 et 13 avril derniers.

Les 16 twirlers de l'Eveil Twirling de Mézériat ont fait vibrer le cœur de leurs 32 accompagnateurs (parents, moniteurs et juges). Sous le regard de 1300 spectateurs, ainsi que de 520 autres twirlers venant de toute la France, ils ont remporté 7 excellentes places.

4 podiums :

Mylène FROMONT et Céline PITRE : 1ère et 2ème en Junior Grand Prix,

Laura BREVET : 3ème en Junior Excellence Supérieur,

Céline SCHMITTER : 2ème en Junior Excellence,

et une 4ème, une 5ème et une 6ème place : Chloé MARCEAU en Minime Excellence, Léane BURTIER en Junior Grand Prix et Julie MOREL en Junior Excellence Supérieur.

Les 9 autres twirlers n'ont pas démérité et ont obtenu de très bons résultats, se classant au-dessus de la moyenne de leurs catégories respectives.

Ces résultats viennent récompenser l'énorme travail fourni par les twirlers et leurs moniteurs.

Dix années sous la baguette du chef Philippe BROYER

Samedi 17 mai, l'Harmonie a réuni les amateurs de musique pour son concert de printemps.

Le programme de la soirée était composé d'une sélection de morceaux choisis dans le répertoire joué au cours de la décennie écoulée.

L'orchestre BIM BAM BOUM a rejoint l'harmonie sur scène pour deux morceaux exécutés ensemble.

Philippe BROYER a reçu des cadeaux en remerciement de toutes ces années passées à la direction de l'orchestre local et de son école de musique forte de 30 élèves.

Rendez-vous est pris dans 10 ans...

Une nouvelle association...

Le Comité de Fleurissement est déjà connu depuis longtemps (1985) mais vient seulement de devenir une association à part entière ! Auparavant branche du Syndicat d'Initiative, le comité s'est émancipé depuis fin 2013.

Au printemps, les bénévoles s'attèlent à la tâche du fleurissement de la commune en produisant une partie des plants et en composant des massifs floraux dans les jardinières et lavoirs du village.

Le comité accueille tous les volontaires, tout le monde peut participer !

Contact : Jacques GRINGUE (président) - 04 74 25 20 85

Les enfants à la pêche !

Fin mars, le Goujon de la Veyle a remis gratuitement une carte de pêche à chacun des 32 élèves de C.M.1 et C.M.2.

Valable toute l'année, cette carte (d'une valeur de 5 €), dont la vocation est de faire découvrir la pêche, est destinée aux jeunes de moins de 12 ans. Elle permet de pratiquer tous les modes de pêche (lancer, coup, mouche...).

« Le guide de la pêche et du tourisme dans l'Ain » qui accompagne la carte apporte toutes les informations sur la pêche dans le département, le nom des A.A.P.P.M.A. (Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques), les lieux de pêche, la carte des rivières et des plans d'eau avec leurs spécificités...

L'association, par ce geste, espère attirer les enfants dès le plus jeune âge vers un loisir de plein air, accessible en famille.

Bienvenue à...

...« Le Petit Mézériat » qui remplace « J&J Caillat »

Depuis le 4 juin, un jeune couple (30 ans) reprend les commandes de ce restaurant si connu pour sa gastronomie, aussi bien pour le repas traditionnel bressan avec ses grenouilles et sa volaille de Bresse que le déjeuner classique de semaine avec un rapport qualité/prix toujours bien placé.

Amandine a enchainé les saisons en montagne depuis l'âge de 20 ans et, depuis 2009, s'occupait, à la base nautique de Montrevel-en-Bresse, de la gestion du restaurant, du snack, sans oublier les évènements exceptionnels.

Avec des parents restaurateurs, Marc est tombé dans la marmite dès sa naissance. Son Brevet Professionnel de cuisinier en poche, il a beaucoup appris chez Alain DETAIN, chef réputé du restaurant la Reyssouze (Bourg-en-Bresse), puis a travaillé aux côtés de Stéphane TEJERINA (Polliat), son ami du centre de formation des apprentis (CECOF), pour finir chef du Pot de Grès (Montagnat).

Amandine et Marc ont décidé de se lancer dans leur propre projet et les voici à Mézériat.

Le déclic s'est fait rapidement avec Jacqueline et Jacques CAILLAT ; les choses sont allées très vite.

Ouvert à midi du mardi au dimanche, ils seront aussi à la disposition de leurs clients les jeudis, vendredis et samedis soirs.

Pour leurs menus du jour et menus gastronomiques, ils ne proposeront que des produits frais.

Ils assureront en plus des plats-traiteurs et, « cerise sur le gâteau », des cours de cuisine seront organisés le dernier mercredi de chaque mois avec 5-6 élèves à la fois. Ceux-ci débuteront à la rentrée.

Le Petit Mézériat
204 Grande Rue
Tel. 04 74 25 26 08

... l'agence « ComN'OEUF », société de communication

Christine CUVILLIER-BIZOT, 36 ans, était responsable de magasin avant de créer en 2013 son agence de conseil aux entreprises.

François-Xavier CUVILLIER, 33 ans, titulaire d'un B.T.S. Force de Ventes, a travaillé à la commercialisation de solutions publicitaires sur l'ensemble des supports d'un groupe de presse régional. Il rencontre les clients et les accompagne dans l'élaboration de leurs actions de marketing.

Armé d'un B.T.S. communication graphique option multimédia, Sébastien LUBAC, 28 ans, a développé notamment le site en ligne d'un grand quotidien local. Il gère sa propre entreprise de graphiste-webdesigner et il apporte à ComN'OEUF ses compétences.

ComN'OEUF est une structure qui s'adresse essentiellement aux petites et moyennes entreprises.

François-Xavier analyse leurs projets, Christine recherche les supports les plus adaptés (visuels, numériques, objets publicitaires, presse, média,...) et Sébastien a la charge de retranscrire en mots, en images, les attentes des clients.

Elle développe deux produits en exclusivité : les annonces sur poches à pain publicitaires et la personnalisation de coussins géants aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers.

Ce qui motive nos Mézériatis : trouver la meilleure technique de communication pour répondre aux besoins de leur clientèle.

Un objectif, un idéal : coordonner les supports d'information dans les bassins de vie (associations, mairie, commerces...).

ComN'OEUF
C. CUVILLIER - BIZOT - 06 29 24 23 48
F.-X. CUVILLIER - 06 66 59 31 25
S. LUBAC - 06 32 08 97 96
contact@comnoeuf.com
mypilow.fr
facebook : Agence Com n'oeuf

...la « SARL BARBET TP »

Plombier de formation, Mickaël BARBET, 30 ans, s'était déjà fait connaître sur Mézériat en se mettant à son compte il y a quelques années. L'envie d'évoluer l'a orienté vers les travaux publics. Après 5 ans à la SOMEC, il a finalement créé début juin sa propre entreprise et dispose d'un camion-benne et d'une mini-pelle.

Il propose aux particuliers et aux collectivités son savoir-faire en terrassement de maison ou de piscine, installation de fosse septique et assainissement collectif, V.R.D. (Voirie et Réseaux Divers), création de cour, aménagement extérieur (enrobé), entretien de fossé,...

SARL BARBET TP
701 Route des Trois Rivières
Tél. 06 09 81 80 58
sarlbarbet.tp@gmail.com

...Pauline CHABROULIN, médecin généraliste libéral

Originaire de Tramoyes, Pauline CHABROULIN a fait le choix de rester en milieu rural pour pratiquer sa profession.

A 28 ans, après 9 ans d'études à l'université Lyon-Est, elle a obtenu son Doctorat en avril 2014 et repris le cabinet du Dr Jean-François DELARBRE en mai.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous :

- lundi, mardi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h30,
- mercredi de 14h à 18h30,
- jeudi de 8h30 à 12h30.

Dr Pauline CHABROULIN
Maison Médicale
131 Chemin des Badelles
Tél. 04 74 25 20 99

Bonne retraite au Dr DELARBRE !

A 69 ans et après 39 années de suivi de soins et de prise en charge de ses patients, le Dr Jean-François DELARBRE goûte enfin à une retraite bien méritée. Nous lui souhaitons de bien profiter de ses petits enfants, de ses amis, de sa bergerie en montagne, et bien sûr de ses voyages avec Michèle, son épouse dévouée.

Brève

A 16 ans... Le recensement, une obligation

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.).

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la J.D.C. sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes les démarches !

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un C.A.P., etc.

Le Plan Local d'Urbanisme enfin approuvé !

Après un peu plus de 5 ans de labeur, la commission en charge du P.L.U. a enfin vu aboutir son travail avec l'approbation par le Conseil Municipal, le 17 février 2014, du Plan Local d'Urbanisme.

Exécutoire depuis le 15 mars, il se substitue au Plan d'Occupation des Sols. Les cartes et documents sont consultables par le public à la mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels. Ils sont également disponibles sur le site mezeriat.fr.

Le P.L.U. est un document d'urbanisme de planification urbaine au niveau communal. **Il définit le droit des sols et intègre un projet urbain au regard des besoins en habitat, emploi, équipements, services, déplacements et environnement,** sur les 10 à 15 ans à venir.

Il doit être compatible avec les lois d'urbanisme et d'aménagement, exigeant notamment une gestion économe de l'espace, la limitation de l'étalement urbain et la préservation des sites naturels.

Il comprend :

- Un rapport de présentation qui fait état de la situation existante et des perspectives d'évolution de la commune,
- Un projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.) proposant une évolution du territoire en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme,
- Des orientations d'aménagement qui définissent l'organisation de l'habitat, des transports, des déplacements et prévoient des actions de mise en valeur de l'environnement,
- Un document graphique et un règlement divisant la commune en plusieurs zones et fixant les dispositions qui s'y appliquent,
- Des annexes : plan de réseaux d'eau potable, d'eaux usées, P.P.R.I. (Plan de Prévention du Risque Inondation), servitudes d'utilité publique (réseaux d'électricité, gaz, etc.), inventaire du petit patrimoine.

Le P.L.U. doit en outre respecter les consignes données par différents documents de rang supérieur, notamment le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Bourg-Bresse-Revermont.

Les grands points à noter

- 23 ha sont attribués à l'extension de l'habitat, à programmer jusqu'en 2028 selon un phasage : la constructibilité sera débloquée par tranches.

L'objectif de densité est de 10 logements à l'hectare en moyenne, avec une densification du centre-bourg et la possibilité d'un tissu urbain plus lâche en périphérie. Le logement social doit représenter 15% du logement total.

L'extension urbaine est limitée à la zone bourg et au hameau des Dalles (équipés en assainissement collectif). Dans les autres hameaux, seul le comblement des « dents creuses » (zones vides au milieu de zones construites) sera autorisé.

Dans les secteurs à fort risque d'inondation, l'urbanisation et les aménagements freinant le bon écoulement des eaux ne sont plus autorisés. Les secteurs soumis à un risque plus faible font l'objet de recommandations particulières.

- **Une zone de développement économique local de 3 ha est prévue à Vaudrenant ainsi qu'une zone de développement intercommunale aux Pigots**.

La requalification du site actuel de « La Bresse » est à travailler. Il pourrait accueillir des activités économiques, de l'habitat ou des espaces récréatifs.

Les activités commerciales, artisanales et de services présentes au centre-bourg, en rez-de-chaussée, seront soutenues, afin de préserver la vitalité économique du secteur.

- Les projets d'équipements prévoient la **création d'un pôle scolaire** (regroupement des écoles avec un restaurant scolaire), la **conservation de l'établissement d'accueil pour personnes âgées et la réhabilitation de l'ancienne gare**.

D'autres principes à retenir

- Préserver l'activité agricole en empêchant toute urbanisation dans un périmètre de 100 mètres autour des différents bâtiments d'exploitation ;
- Promouvoir les modes de déplacements doux (non motorisés), les connexions inter quartiers et vers le centre ;
- Favoriser le ralentissement de la circulation automobile à proximité des habitations, la sécurisation des abords et des débouchés sur les voies principales, les circulations en bouclage de voiries dans les nouveaux quartiers (éviter les voiries en impasse) ;
- Valoriser les entrées de village, la Veyle et l'Irance, le patrimoine, et identifier des itinéraires de randonnées ;
- Protéger les paysages, les haies et les petites zones humides ;
- Mieux prendre en compte l'environnement et la gestion des ressources, promouvoir des aménagements et des constructions économiques en termes de consommation énergétique, d'espace et de coût.

Travaux

Les travaux réalisés

Cheminement piétons Route de Chaveyriat

La remise en état a été effectuée ce printemps depuis la Rue de l'Irance jusqu'à la Route de Vandeins, avec une finition en sable chaulé. Le montant de ce chantier s'élève à 24 539 € H.T.

Route de Vaudrenand

La réception de chantier s'est déroulée le 3 juin. Quelques ajustements sont à réaliser en matière de signalisation, notamment le sens de priorité des chicanes qui doit être inversé.

Rue des Nallins

Les aménagements de cette voie, attendus depuis de nombreuses années par les riverains, sont enfin réalisés. Un trottoir remplace l'accotement sur le côté Sud, de la route de l'Effondras jusqu'au virage, puis un chemin piétonnier est créé à la place du trottoir enherbé sur le côté Est jusqu'à l'entrée du lotissement « le Chant des Prés ». Deux chicanes et un rétrécissement limitent la vitesse dans ce quartier.

Eau potable

Les branchements en plomb font désormais partie de l'Histoire : la petite canalisation qui relie la conduite d'eau principale au compteur des habitations est maintenant conforme à la réglementation sur tout le territoire communal.

Les projets

La gare

Devenue officiellement propriété de la commune le 13 juin 2014, le bâtiment de la gare va être restructuré et mis aux normes avant d'accueillir les bureaux du Syndicat Veyle Vivante. Le chantier sera coordonné par le Cabinet PASDELOUP (Bourg-en-Bresse) avec l'objectif d'installer le locataire pour la fin de l'année.

La S.N.C.F. a démonté la marquise et démoli l'abri-voyageurs côté Bourg-en-Bresse. Il sera remplacé par 2 abris modernes et plus vastes. Direction Mâcon, un nouvel abri sera mis en place.

Pendant les travaux (8 à 9 mois), des difficultés de circulation et de stationnement sont possibles à proximité.

Route de Polliat

Les nouveaux élus ont choisi de travailler sur cet axe qui s'est beaucoup urbanisé ces dernières années. Il s'agit de déplacer à hauteur de la dernière villa construite les panneaux d'entrée et de sortie de Mézériat, actuellement installés vers le cimetière, et de mettre en place des dispositifs pour limiter la vitesse des nombreux véhicules utilisant cette route. Un chemin piétonnier sera créé côté Sud depuis la Montée des Cèdres jusqu'au Chemin des Bayards, puis côté Nord en direction de Polliat.

Routes 2014

L'entretien de la voirie et les rénovations de chaussées concerneront cet été les chemins de Champvent, de Buyet et de la Tuilerie, l'impasse de Meurnand, la route de Pont Perdu et la rue des Artisans.

Sécurité et savoir-vivre

Rue de la Gare

Nous rappelons à tous les Mézériatis que la Rue de la Gare dans le sens sud-nord c'est-à-dire de la Route de Chaveyriat jusqu'à la gare est en sens interdit. La circulation est donc en sens unique dans l'autre sens (c'est-à-dire depuis la gare, jusqu'à la Route de Chaveyriat). **Ce panneau concerne tous les véhicules même les vélos**.

La sanction pour le non-respect d'un sens interdit est une contravention de 4ème classe qui entraine une amende de 135 € et occasionne une perte de 4 points sur le permis de conduire. A cette amende peut s'ajouter une suspension du permis de conduire.

Le stationnement

Règles concernant les stationnements à l'intérieur des agglomérations :

- Le stationnement doit s'effectuer à droite dans le sens de marche du véhicule (cela signifie que se positionner en contre-sens de circulation est interdit).
- Un stationnement dangereux peut entrainer la perte de 3 points sur le permis de conduire.
- Est considéré comme abusif un stationnement de plus de 7 jours sans déplacer le véhicule, il est passible d'une amende et le véhicule peut faire l'objet d'une mise en fourrière, voire être détruit.

A savoir : sur les parkings, le code de la route s'applique. Au bout de chaque allée, s'il n'y a pas de signalisation, on doit respecter la priorité à droite.

Entretien des haies

En ce moment, la végétation des arbres et arbustes est importante. En différents points de la commune, le long des cheminements piétonniers ou des chemins, il est nécessaire de tailler ce qui dépasse ou retombe sur les voies publiques. Chaque riverain est appelé à effectuer cet entretien qui contribuera à la sécurité des usagers.

La lutte contre l'ambroisie, c'est maintenant

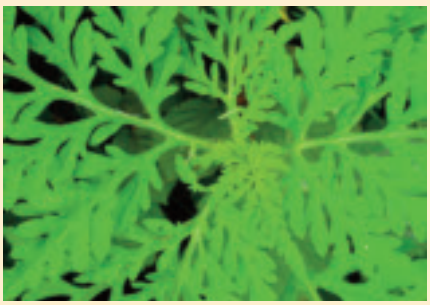

Cette plante entre en végétation à partir du mois d'avril et elle devient néfaste pour la santé au moment de sa floraison. Il faut donc procéder à la destruction des plants (arrachage) dès maintenant.
Son terrain de prédilection : les terres rapportées à l'occasion de chantier et les sols à faible couvert végétal.

Guy DUPUIT poursuit sa mission de « référent ambroisie » au niveau de la commune et, si vous le sollicitez, saura vous aider à identifier la plante et vous conseiller pour la détruire.

Rappel : attention au bruit !

Les travaux bruyants de jardinage ou de bricolage effectués à l'aide d'outils ou d'appareils (tondeuse à gazon, perceuse, scie circulaire ou autre engin bruyant) sont autorisés :

- du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30,
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h.

Rappel : le brûlage des déchets végétaux est réglementé

Le brûlage à l'air libre des déchets de bois (débroussaillage, taille de haies, arbustes...) et de déchets verts (tonte de pelouse, verdure...) est interdit du 15 juin au 15 septembre,

- Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau est interdit,
- L'adjonction de produits pour activer la combustion du bois est interdite,
- Le brûlage des déchets de bois doit s'effectuer à une distance minimale de 25 mètres des habitations et voies de circulation,
- Il ne peut s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 h, à une distance minimale de 200 m des forêts et de 10 m des lignes électriques aériennes,
- Il est interdit les jours de grand vent
- Tout autre déchet doit être trié et déposé à la déchetterie.

Pour réduire nos poubelles, il faut composter !

Les déchets biodégradables représentent encore près de 16% du volume de notre poubelle, alors que ces déchets peuvent avoir une grande valeur dans le jardin en se transformant en compost.

Deux intérêts non négligeables :

- **Moins de pollution :** vous obtenez un engrais naturel
- **Plus d'économies :**

vous n'avez plus besoin d'acheter d'engrais chimiques.

vous allégez votre poubelle et donc votre facture.

Comment bien composter ?

Varier les apports est la meilleure façon de réussir son compost.

En effet tous les déchets composés de matière organique sont compostables.

- les déchets du jardin : feuilles, tontes, légumes, petites tailles, fleurs, plantes, mauvaises herbes,...
- les déchets de cuisine : épluchures de légumes et de fruits, marc de café et filtres, sachets de thé, pain, restes de repas, essuie-tout, restes de viande ou poissons (en petite quantité), huile végétale (non figée),...
- les déchets de maison : cendres, sciure, copeaux, journal, plantes d'intérieur,...

Quelques déchets se dégradent plus difficilement, comme les branchages qu'il vaut mieux broyer avant, les graines de certaines plantes comme les tomates et les potirons, ou certaines mauvaises herbes qui peuvent regermer.

Même les coquilles de fruits de mer et les coquilles d'œuf peuvent être ajoutées au compost, elles ne se décomposent pas mais leur usure apporte des éléments minéraux et leur structure facilite l'aération.

Les apports doivent être faits par petite quantité et en mélange. L'utilisation d'un « bio-seau », ou récipient (type seau de fromage blanc) à la cuisine permet de faciliter le geste de séparation de ces déchets.

Attention aux déchets de tonte !

L'herbe tondue en trop grande quantité peut entrainer des problèmes d'odeurs (jus nauséabond) et s'agglomérer en formant des « galettes » qui ne se décomposent pas. Il est préférable de l'utiliser pour pailler autour de vos arbres et plantations. L'utilisation d'une tondeuse mulching est également une bonne méthode qui permet d'éviter de récolter l'herbe, en laissant celle-ci broyée en petits morceaux sur le sol. Ce qui permet ainsi un apport sous forme organique à la pelouse.

Pour obtenir un compost de qualité, il est également indispensable que celui-ci soit aéré. La présence de micro-organismes est une preuve que votre compost se porte bien. Mais ces micro-organismes responsables de la dégradation des matières ont besoin d'oxygène. Pour un compost oxygéné, il faut :

- intégrer des matières grossières comme des coquilles d'œuf ou des brindilles,
- brasser régulièrement le compost mais uniquement les couches supérieures sans mélanger des déchets non dégradés aux couches inférieures déjà plus avancées,
- corriger l'humidité du tas. Si le compost vous parait trop humide, il faut rajouter de la matière sèche (paille...). Mais s'il est trop sec, arrosez-le légèrement.

La communauté de communes vend des composteurs (320 litres) en plastique recyclé, accompagnés d'un bio-seau pour vous aider à mieux trier ces déchets directement dans la cuisine. Leur coût est de 15 €.

Pour plus de renseignements, contactez Patrick ROCHE au 04 74 50 25 02.

Un geste pour la planète

L'eau est précieuse alors je lutte contre les fuites !

Je vérifie le débit sur mon compteur : en le relevant le soir avant de se coucher et en répétant la même opération le matin, sans avoir ouvert ni robinet ni appareil ménager. S'il y a une différence entre le soir et le matin, c'est qu'il y a une fuite. Dans ce cas, il faut rechercher au plus tôt cette fuite et, si cela s'avère nécessaire, faire appel à un professionnel.

Un robinet qui goutte
= jusqu'à 300 litres d'eau perdus

Une chasse d'eau qui coule
= jusqu'à 500 litres perdus

Un goutte à goutte
c'est 132 e/an !

Un mince filet d'eau
c'est 420 e/an !

Soirée théâtre de La Ligue contre le cancer

Fête des écoles

Tournoi de foot

Spectacle des Comédiens

Les Conscrits : les 20 ans

Soirée costumée de l'U.M.M.

Vétérans du tennis

Randonnée Cheval-Dombes

Mézém@g